

150

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Communautaire
de la communauté de communes de l'ATREBATIE
Département du Pas de Calais
Arrondissement d'Arras

Nombre des membres
en exercice : 46

Nombre de membres
Présents : 36

Nombre de membres
Votants : 40

L'an deux mille huit, le 18 décembre à 20h00.

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Guillemant s'est réuni en salle polyvalente d'Hermaville sur convocation du 1^{er} décembre 2008.

Présents les membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : Jean-Claude Crépin ayant donné pouvoir à Denis Lecomte, Albert Decoin ayant donné pouvoir à Martial Lapôtre, Claude Hermant ayant donné pouvoir à Christian Hutin, Francis Bacqueville ayant donné pouvoir à Pierre-Albert Mayeur.

Objet de la délibération :

Reconduction de l'avenant au contrat de travail de l'animatrice du relais Assistantes Maternelles

Monsieur Henri HOGUET est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle la délibération du 8 octobre 2008 relative à la signature d'un avenant au contrat de travail de l'animatrice du Relais Assistantes Maternelles. Celui-ci a porté la durée du temps de travail de 21h à 28h, dans l'attente d'un futur recrutement d'une directrice / coordinatrice de la halte garderie.

Il souligne que l'avenant prend fin au 31 décembre 2008.

Le Président précise, qu'à ce jour, nous n'avons pu retenir aucune candidature, faute de diplôme ou d'expérience professionnelle suffisante.

Monsieur le Président propose de reconduire l'avenant au contrat de travail de l'animatrice du relais assistantes maternelles à compter du 1^{er} janvier 2009 pour une durée de 3 mois.

Après délibération, les conseillers communautaires autorisent le Président à signer un avenant au contrat de travail à compter du 1^{er} janvier 2009 pour une durée de 3 mois, portant la durée hebdomadaire de travail à 28h.


Acte rendu exécutoire ce jour

Transmission en préfecture et affichage ce jour.

HERMAVILLE, le 19 décembre 2008.

Le Président


Pierre GUILLEMANT

PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS
DIRECTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES
ET DES AFFAIRES JURIDIQUES
Bureau du Contrôle Administratif
des Collectivités Locales

Reçu le : 29 DEC. 2008

